MAIRIE DU MAY-SUR-EVRE
Tél : 02.41.63.80.20
E-mail : mairie@lemaysurevre.com

DEMANDE DE MATÉRIEL
ASSOCIATIONS MAYTAISES - ECOLES MAYTAISES

Nous vous rappelons que la feuille de matériel doit être déposée en mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le choix des 15 jours n'est pas une décision arbitraire. C'est le délai minimum pour une bonne organisation du service et éviter au personnel communal de faire deux fois la même manutention. Merci de votre compréhension.

ASSOCIATION : ..... Nom et prénom du demandeur :.....

DATE DE LA MANIFESTATION :.....LIEU : .....

NATURE DE LA MANIFESTATION : .....Portable : .....

Adresse mail de l'association :…….…….. @.....

☐ TABLES de **3 mètres** et tréteaux : Larg : 0,80 : nombre ..... Larg. : 0,60 : nombre .....

☐ BANCS : nombre ..... ☐ CHAISES : nombre.....

☐ GRANDE TENTE RAYEE (6 x 12)
☐ STAND (3 X 3) ☐ STAND (4,5 X 2,5) ☐ STAND (4,5 X 2,5)
☐ GANIVELLES : Nbre : .....
☐ GROSSE SONO mobile
☐ PETITE SONO mobile
☐ PERCOLATEUR
☐ VEHICULE (s)……
☐ GRILLES EXPO : Nbre : ……...
☐ PANNEAUX EXPO : Nbre : .....
☐ CLES (indiquer le bâtiment) : .....
☐ PODIUM – 50 m² (modules)
☐ RALLONGE
☐ AUTRES……

- Transport à assurer par les Services Techniques : OUI ☐ NON ☐

POUR LE CENTRE JEAN FERRAT EST DEJA INCLUS : (CAPACITE DE LA SALLE : 400 PERSONNES)
TABLES pour 296 personnes CHAISES pour 350 personnes 34 BANCS de 4 places 310 VERRES SONO
Utilisation de la sono du centre Jean-Ferrat pour votre manifestation : OUI ☐ NON ☐

Date de la demande…….
Signature,

VISA de Denis BERTAUD – Services Techniques

DEMANDE DE MATERIEL ACCEPTEE : OUI ☐ NON ☐

- Temps de transport à facturer : heures
- REMARQUES-CONSIGNES :.....

Signature des Services Techniques

ACCORD du MAIRE ou de L'ADJOINT DELEGUE (mise à jour janvier 2019)

Le
Signature du Maire ou de l'Adjoint délégué,

Destinataires :
- Accueil Mairie
- Services techniques
- Association